

DELIBERATION

COMMUNE DE MARCILLY LE CHATEL,

SEANCE du 16 Février 2024 :

Présents : GOUBY Thierry, DERUE MOLLE Odile, FORAISON Jacques, BOURSIER Adeline, ROCHIGNEUX Didier, DELHOMME Baptiste, JOUIN Nicolas, MASSACRIER Marie-Claude, DUCHEZ Stéphane, GIBERT Marie-Anne, SEFERIAN Sandrine.

Absents excusés : COHAS Régine (pouvoir donné à O. MOLLE), GARIN Maximilien (pouvoir donné à M.C MASSACRIER), GRANGE Jean-François (pouvoir donné à A. BOURSIER) , COMBE Emilie (pouvoir donné à S.SEFERIAN)

Secrétaire de séance : BOURSIER Adeline

Objet : *Approbation du budget primitif 2024*

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2024 arrêté lors de la réunion de la commission des finances 2024, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 823 692.49 €

Dépenses et recettes d'investissement : 510 811.73 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le projet de budget primitif 2024,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le budget primitif 2024 arrêté comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 823 692.49 €

Dépenses et recettes d'investissement : 510 811.73 €

TOTAL : 1 334 504.22 €

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

Ont signé au registre tous les membres présents.
Copie certifiée conforme

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

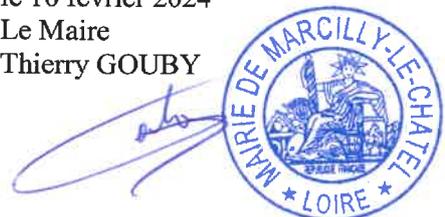
042-214201345-20240216-2024-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/02/2024
Publication : 22/02/2024



Fait à MARCILLY LE CHATEL,
le 16 février 2024
Le Maire
Thierry GOUBY



Le secrétaire de séance
Adeline BOURSIER